

## Réunion du conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

*Présents : Gilles ORY, Agnès RAGOT, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Didier MOREAU, Pascal JANUEL, Pascal DIMANCHE, Laetitia PETITJEAN, Catherine POLETTI-COTTON, Bruno CATTENOZ.*

*Absents excusés : Alan BLANCHOU (procuration à Patrick Vuillier), Blandine EBRARD, Jean-Philippe MILLE, Olivier CHEGNION (procuration à Pascal Januel), Stéphane MAGNIN (procuration à Pascal Dimanche).*

### Ordre du jour

Plan De Mobilité GBM – vote

ZAER – Bilan de la concertation et arrêt des propositions

Devis peinture salle des fêtes : choix de l'entreprise

Construction mairie : point de situation

Demande achat terrain communal cadastré ZE 169

Recensement de la population : recrutement agents recenseurs

Divers

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrick Vuillier est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### Plan De Mobilité de GBM

Pour rappel, un Plan De Mobilité, est un document de planification des déplacements et de la mobilité, obligatoire pour les agglomérations dépassant les 100 000 habitants. Il détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, dans le périmètre de Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Il fixe les orientations du territoire en matière de mobilité pour les 10 années à venir. Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Le PDM définit donc au travers d'un plan d'action une stratégie globale de report modal, visant une diminution du trafic automobile, et un développement des modes alternatifs.

L'exposé du maire entendu et après débats, le conseil municipal s'exprime comme suit :

**vote : 9 pour – 1 contre – 3 abstentions**

### ZAER (Zones d'Accélération Energies Renouvelables)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER). Il rappelle le bilan de la concertation (registre et affichage) soit aucune observation.

A l'issue de la concertation, les ZAER retenues sont les panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics soit 1837 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, identifie les zones d'accélération (ZAER) à savoir des panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments publics (Église, mairie, atelier, salle des fêtes, école).

**Vote : 13 pour**

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Constat est fait que la commune ne dispose pas de CCAS.

**Vote : 13 pour**

### Construction du bâtiment de mairie - situation

M. le maire donne lecture des résultats de la mise en concurrence pour la construction du bâtiment, tel qu'il ressort du tableau repris ci-dessous :

- Publicité Est Républicain des 4 départements Franche-Comté du 25 juin 2024
- Offres sur plateforme marchés sécurisés
- Prise en compte de 45 offres pour 9 lots

Lots	Entreprises	Montant ht
1-Gros-œuvre-VRD	SNCB	125564,80
2-Charpente	VERDOT	20300,00
3-Couverture	BATIBOIS	30237,90
4-Menuiseries extérieures alu.	CONTOZ	30450,00
5-Menuiseries intérieures	GIRARD	33021,00
6-Carrelage	ECR	18214,40
7-Plâtrerie-peinture	BONGLET	46260,45
8-Chauffage-ventilation	EIMANN	52354,60
9-Electricité	VILLEMAGNE	64393,57
<b>TOTAL</b>		<b>420796,72</b>

Intervenants	Coûts
Maîtrise d'oeuvre	44747,45
Apave	3350
Apave	3860
Etudes de sols	4550
Entreprises	420796,72
<b>TOTAL</b>	<b>477304,17</b>

Subventions	Montant
DETR (Etat)	125000
Conseil départemental	120000
SYDED	2000
<b>TOTAL</b>	<b>247000</b>
Autofinancement	230304,17

- Montant ht : 477304,17 € soit 572 765 € ttc
- Montant de la TVA à 20% : 95 461,20 €
- Récupération différentiel TVA 16% environ soit 91 000 €

### **Vente terrain ZE 169**

Monsieur Alexandre Gautherot souhaite construire deux maisons d'habitation sur ses parcelles cadastrées ZE 252 et 253 et les desservir par une parcelle propriété de la commune à savoir la parcelle ZE 169 d'une superficie de 1 are 75 ca. Après débats, le conseil municipal accepte de lui vendre ladite parcelle (avec servitude passage réseaux) au prix de 40 euros/m<sup>2</sup>.

### **Devis peinture salle des fêtes**

Après mise en concurrence, le conseil municipal retient l'offre de M. Johnatann Faedo pour un montant de 1918,92 €.

### **Recensement de la population**

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Les personnes intéressées pour réaliser ce recensement peuvent faire acte de candidature en mairie. (2 postes d'agent recenseur à pourvoir)

### **Divers**

Prochainement, appel à bénévoles pour confectionner des décorations de Noël.